SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF AGRICOLE DE LA RÉGION DE PITHIVIERS POUR LA DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

SICAP RÉSEAUX D'ÉNERGIES



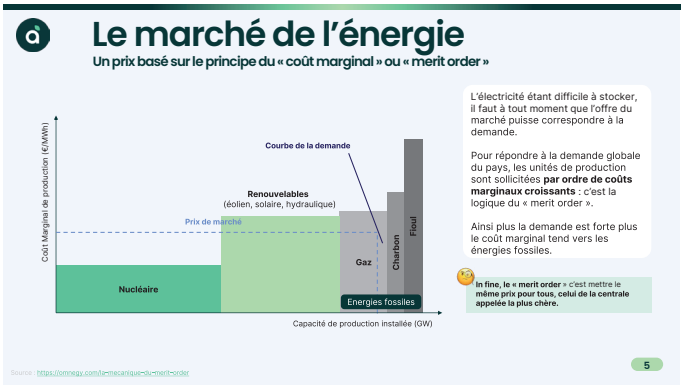
SICAP vous informe

N°02/2022

Bien comprendre la crise de l'énergie

Hausse du prix de marché de l'électricité :

Plusieurs facteurs ont contribué à la forte hausse des prix de l'énergie et en particulier du prix de marché de l'électricité :



1 Forte reprise économique mondiale post-covid et donc forte demande en gaz et en électricité

2 **Indisponibilité prolongée ou imprévue des centrales nucléaires : 32 réacteurs sur 56 à l'arrêt en août 2022.**

L'indisponibilité des centrales est provoquée :

> par la découverte de problèmes de corrosion nécessitant des travaux longs et complexes

> par le retard des programmes d'entretien des centrales, accumulé du fait des périodes de confinement.

3 Le déclenchement du conflit Russo-Ukrainien en février 2022 a immédiatement impacté les marchés de l'énergie.
En effet la Russie est le 3ème producteur mondial de pétrole et le 2ème producteur de gaz naturel. Le prix de l'électricité étant impacté par le prix du gaz, les deux énergies ont connu des hausses vertigineuses sur le marché (cf graphique ci-haut et ci-bas).
A titre d'exemple le prix du MWh (1000 KWh) a été multiplié par 10 entre début 2021 et septembre 2022.

Plus le nombre de centrales nucléaires à l'arrêt est important, plus nous avons besoin de recourir aux centrales de pointes qui ont un coût de production élevé (merit order)

Arrêt de centrales nucléaires → **Recours aux centrales charbon et gaz** → **Augmentation du prix de l'électricité**

Quel impact sur ma facture ?

Les clients particuliers et petites entreprises (moins de 10 salariés et moins de 2 M€ de CA) bénéficient du Tarif Réglementé de Vente dont les prix sont décidés par décret. Dès février 2022 le gouvernement a mis en place un « bouclier tarifaire » limitant la hausse du prix de l'électricité à en moyenne 4%. Ce dispositif sera potentiellement reconduit lors du mouvement tarifaire de février 2023 pour limiter la hausse à 15% en moyenne.
Sans ce dispositif, la hausse des tarifs réglementés de vente aurait été de 70 à 80% sur cette période.



POURQUOI DES TENSIONS, VOIRE DES COUPURES SONT-ELLES POSSIBLES CET HIVER ?

C'est durant l'hiver que la consommation d'électricité est la plus forte. RTE, entreprise publique exploite le réseau de transport d'électricité et gère le système électrique au niveau national en mobilisant toute l'électricité disponible en France, mais aussi, si nécessaire, chez nos voisins européens. Notre système électrique est aujourd'hui en transition. Les marges disponibles en hiver sont réduites. Jusqu'en 2024, une vigilance est de mise durant ces périodes de forte consommation. Des solutions existent pour préserver l'approvisionnement des Français en électricité. Elles seront déployées si nécessaire : par exemple en réduisant la consommation de certaines industries en France ou en baissant la tension sur tout le réseau.

Si ces mesures conservatoires s'avéraient insuffisantes, le recours au délestage du réseau par des coupures temporaires (2heures) et localisées serait alors mis en application. L'objectif de ces recours sera alors de maintenir le fonctionnement du système électrique français et d'écarter tout risque de black-out. Les zones



comportant des sites critiques ne seront pas concernées par ces éventuels délestages.

La SICAP est signataire de la charte écowatt qui vous guide sur les gestes citoyen à adopter en cette période. Nous formons le vœu que chaque résident sur le territoire français adopte des gestes simples afin de limiter sa consommation au bon moment.



AGISSEZ SUR VOTRE CONSOMMATION !

Collectivités, entreprises, particuliers...

Nous avons tous notre rôle à jouer pour réduire notre consommation d'électricité.



Pour plus de renseignements et connaître la « météo » de l'électricité rejoignez le mouvement sur **https://www.monecowatt.fr/**

SICAP
RÉSEAUX D'ÉNERGIES

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Société coopérative d'intérêt collectif agricole de la région de Pithiviers pour la distribution de l'énergie électrique

3 rue du Moulin de la Canne B.P. 458 | 45304 Pithiviers cedex | Tél. : 02 38 32 77 77 | Fax : 02 38 30 57 73
e-mail : contact@sicap-pithiviers.net | site internet : www.sicap-pithiviers.net

INS-T02-T65